

Conseil communal de Jalhay du 25 mai 2020

24 points ont été présentés en séance publique.

Le Conseil a tout d'abord respecté une minute de silence à l'attention de Monsieur Jean-François Rood, membre de la CCATM (Commission Consultative Communale pour l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) qui est malheureusement décédé. Etant moi-même membre de cette commission, je côtoyais également Jean-François qui était un homme d'une extrême gentillesse, doué d'un très grand sens de l'humour et qui était aussi très attaché à notre belle commune. Il nous manquera énormément.

Le Conseil a ensuite ratifié la désignation du lieu de réunion du Conseil communal, à savoir la salle de la Jeunesse à Herbiester, afin de respecter une distance minimale de 1m50 entre les conseillers en raison du COVID 19.

A l'unanimité, le conseil a :

- accepté la démission d'un Conseiller communal du groupe MR-IC-EJS (Raphael Lahaye) et a pris acte de la prestation de serment d'Alison Clément pour le remplacer.
- approuvé le remplacement de Raphael Lahaye à l'assemblée générale de l'Asbl « Agence Locale pour l'Emploi de la Commune de Jalhay » (Alison Clément), à l'Intercommunale A.I.D.E. (Alison Clément), à l'Intercommunale INTRADEL (Alison Clément) et au Conseil de Police (Justine Defeche).
- approuvé la modification au Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime de naissance (75 €). Il ne faudra plus être domicilié depuis plus de 3 mois dans notre commune pour en bénéficier.
- approuvé la modification du statut pécuniaire et des dispositions tant administratives que pécuniaires pour chaque grade repris au cadre du personnel du CPAS.
- approuvé le projet d'acte relatif à la rétrocession d'une parcelle de terrain sise à Jalhay, chemin de la Platte 60A à la Commune de Jalhay.
- approuvé le projet d'acte relatif à la constitution d'une servitude de passage au profit du bien situé à Jalhay, rue de la Fagne, 47A.
- approuvé l'établissement d'un Guide Communal d'Urbanisme.
- ratifié la décision d'ester concrètement en justice dans l'affaire NETHYS.
- approuvé la remise en vente de gré à gré avec publicité d'un terrain communal situé à Cokaifagne (lot 4).
- approuvé les travaux relatifs à la création de sanitaires adaptés aux PMR à l'Office du Tourisme Jalhay-Sart et à l'aménagement des abords en vue de rendre le bâtiment accessible aux PMR. Des bornes électriques seront aussi installées. La fin des travaux est prévue en avril 2021.
- approuvé la cession de plusieurs baux à ferme.
- adopté une convention d'adhésion à l'accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage conclu par l'Association Intercommunale pour le démergement et l'épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.).
- approuvé les points à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires des Intercommunales CHR de Verviers, RESA, ECETIA SCIRL, A.I.D.E., NEOMANSIO et IMIO du mois de juin.

Le Conseil communal a pris connaissance du rapport d'activités 2019 de la Commission locale pour l'énergie du CPAS.

En fin de séance, Vincent Swartenbroucks du groupe Choisir Ensemble a interpellé le bourgmestre à propos des visites incessantes de personnes prenant des photographies de leur voiture au gué de Royompré, dérangeant ainsi fortement les riverains. Des files de 20 à 30 voitures se formaient régulièrement. La commune va sévir en prenant un arrêté de police pour interdire l'accès aux voitures à ce gué.

Luc Bawin du groupe Choisir Ensemble a demandé à ce qu'on s'inquiète également de la santé financière des associations culturelles et folkloriques, alors que le collègue s'est préoccupé de celles des clubs sportifs.

Les interventions du groupe Oser n'ont hélas pas rencontré un franc succès auprès de la majorité :

- non au soutien des citoyens par la majorité pour s'opposer à l'installation de la 5G dans notre commune à ce stade du projet de Proximus (qui est d'ailleurs suspendu en ce moment).
- non, dans le cadre l'enquête publique menée par l'ONDRAF (Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies) concernant le stockage souterrain des déchets nucléaires dans notre région, de passer à l'énergie verte pour marquer son désarroi vis-à-vis de cette situation et montrer son opposition à ce projet. Pour le bourgmestre, il veut bien s'opposer à ce projet si quelqu'un lui propose une alternative à l'enfouissement des déchets ; or, il n'y en a pas... Par ailleurs, il est peu probable qu'on enfouisse des déchets dans notre commune dont la nature des sols n'est pas adaptée.

Jacques Chaumont du groupe Choisir Ensemble a remercié le bourgmestre d'avoir permis aux groupes d'opposition de débattre sur différentes thématiques, alors que le conseil ne devait traiter à la base que de sujets urgents vu la crise du COVID 19...

Cordialement, Luc Becker